



LEGENDE

- Limite communale
- - - - Limite de zone
- ▨ Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme (voir plans de détail n°5d)
- ★ Espace d'intérêt paysager à l'intérieur duquel les boisements sont protégés au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- * Elément du petit patrimoine à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- ▨ Secteur soumis à des risques naturels, où les constructions sont interdites au titre de l'article R.123-11(b) du Code de l'Urbanisme
- ▨ Périimètre concerné par les "Orientations d'Aménagement et de Programmation" (voir document n°4)
- ▨ Partie visible sur un autre plan
- U** Zone urbaine
- 1 AUh** Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat, urbanisable de suite ; des principes sont présentés dans les "orientations d'aménagement et de programmation" (voir document n°4)
- 2 AUh** Zone d'urbanisation future à vocation principale d'habitat, urbanisable après modification du PLU ; des principes sont présentés dans les "orientations d'aménagement et de programmation" (voir document n°4)
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle
- Nx** Secteur destiné à la réalisation du canal à grand gabarit Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
 CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57 Fax : 03.44.45.04.25

**Commune de
PORQUERICOURT**

**PLAN LOCAL
D'URBANISME**

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :
12 DEC. 2012

5c

**REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Village"**

Echelle : 1/2000e